

Plan d'épargne retraite populaire

Contrat groupe d'assurance sur la vie à adhésion individuelle et facultative en points (L 441-1 du Code des assurances)

Contrat n° 0000150000 souscrit par l'aPERF

Bénéficiaire désigné (en cas de décès avant la liquidation de la retraite)

Attention : l'acceptation du bénéfice du contrat par le bénéficiaire nécessite l'accord express du bénéficiaire acceptant pour toute modification ultérieure de la clause bénéficiaire. En cas de minorité ou de tutelle de l'adhérent assuré, la clause type est libellée exclusivement au profit des héritiers légaux de l'adhérent/assuré (à défaut le contrat serait nul).

En cas de décès avant la liquidation de ma retraite, je désigne comme bénéficiaire :

Sans désignation spécifique de ma part, le bénéficiaire sera :

- mon conjoint survivant, non séparé de droit,
- à défaut mes enfants nés ou à naître, par parts égales entre eux, vivants ou représentés,
- à défaut mes frères et sœurs, par parts égales entre eux, ou les survivants,
- à défaut mes père et mère, par parts égales entre eux, ou le survivant,
- à défaut mes héritiers.

Important : Toute désignation de bénéficiaire chargée, raturée, faisant apparaître plusieurs écritures ou l'utilisation de stylos différents sera systématiquement retourné à l'adhérent.

Je déclare sur l'honneur

- demander mon adhésion au Régime de retraite aPERF Sérénité, qui compte tenu de l'étude personnalisée dont j'ai bénéficié, correspond à mon besoin,
- avoir reçu et lu la notice d'information de la convention n° 0000150000 remise avec mon Bulletin Individuel d'Adhésion et avoir pris connaissance, notamment, des dispositions essentielles du Régime de retraite aPERF Sérénité,
- être informé(e) de mon droit à renoncer à la présente adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la date de réception du Certificat Individuel d'Adhésion, date à laquelle je suis informé de la conclusion de mon adhésion au présent contrat. Un modèle de lettre figure à l'article 7 de la notice d'information. À défaut de réception du certificat d'adhésion dans les 30 jours, merci de bien vouloir contacter Allianz Vie,
- avoir pris connaissance des statuts de l'aPERF et du Code de déontologie de l'aPERF visé en annexe 2 desdits statuts,
- avoir été informé(e) que tout paiement d'une cotisation effectué à partir d'un compte ouvert au nom d'une personne différente de l'Adhérent(e) peut être qualifié notamment en donation ou en avantage en nature versé à son profit par le payeur de cotisations. Dans ce cas, l'Adhérent(e) reconnaît que cette opération pourrait être soumise en tant que telle au régime juridique des donations et aux droits de mutation à titre gratuit ou au régime juridique, fiscal et social des avantages en nature. L'Adhérent(e) s'engage à prendre en charge les conséquences en résultant et décharge de fait Allianz Vie, l'aPERF et Ressources France de toute responsabilité et de tout manquement à leur devoir d'information et de conseil,
- avoir été informé(e) que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement du présent contrat. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux données vous concernant soit en adressant un mail à l'adresse DQRCDDV@allianz.fr, soit en adressant un courrier auprès de :
 - ✓ Ressources France – 23, rue Ballu – 75009 Paris
ou auprès de :
 - ✓ aPERF – 60, boulevard Saint Michel – 75006 Paris
ou encore auprès de :
 - ✓ Allianz – Informatique et libertés – Case Courrier 1304 – 20, place de Saine – 92086 Paris La Défense Cedex.
- si l'Adhérent(e) soussigné(e) est un Travailleur Non Salarié ou un Travailleur Non Salarié Agricole, ce dernier (cette dernière) déclare sur l'honneur avoir acquitté l'ensemble de ses cotisations exigibles en son nom au titre des régimes obligatoires d'assurances maladie et de retraite et être en possession de sa carte d'assuré social en cours de validité,
- certifier exactes et sincères les déclarations précédentes.

Fait à le

Signature de l'assuré précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Pièces à joindre

- | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chèque d'adhésion de 25 € à l'ordre de l'aPERF | ou | <input type="checkbox"/> Reçu du droit d'entrée à l'association aPERF |
| <input type="checkbox"/> Chèque de versement à l'ordre d'Allianz Vie | ou | <input type="checkbox"/> Copie de l'ordre de virement |
| <input type="checkbox"/> Copie de la carte d'identité en cours de validité (recto-verso) | ou | <input type="checkbox"/> Copie du passeport en cours de validité (4 premières pages) |

Si vous avez opté pour les versements programmés :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Autorisation et demande de prélèvement remplies et signées | <input type="checkbox"/> RIB/RICE |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|

Si vous relevez de la section des associatifs :

- Reçu de cotisation pour l'année en cours à l'association ou au syndicat partenaire de l'aPERF (sauf pour les adhérents de l'APPA) ou chèque d'adhésion à l'association